



*Communiqué de presse*

*Communiqué de presse*

[www.commerce-exterieur.gouv.fr](http://www.commerce-exterieur.gouv.fr)

Paris, le 11 septembre 2012  
N° 032

## Politique commerciale

### **Nicole BRICQ, ministre du Commerce extérieur, plaide au Parlement Européen pour l'adoption du projet de règlement sur la réciprocité dans l'accès aux marchés publics**

A la suite de son déplacement à Bruxelles et de sa rencontre à Rome avec Corrado PASSERA, ministre du Développement Economique, des Infrastructures et des Transports, Nicole BRICQ poursuit **sa tournée européenne pour exposer la position française en matière de politique commerciale**.

Lors de son déplacement ce jour à Strasbourg, la ministre s'est entretenue avec Bernd LANGE, coordinateur de la Commission du Commerce international (INTA) pour le groupe S&D, Johannes SWOBODA, président du groupe S&D, Vital MOREIRA, président du Parlement européen, Yannick JADOT, député européen et membre de la Commission INTA et Evelyne GEBHARDT, membre S&D de la Commission Marché Intérieur et Protection des consommateurs (IMCO).

Le Parlement européen dispose d'un pouvoir d'approbation sur les accords commerciaux au titre de la codécision depuis le Traité de Lisbonne, et la ministre poursuivra très prochainement ses contacts avec les parlementaires européens.

**Nicole BRICQ a plaidé pour l'adoption du projet de règlement sur la réciprocité des marchés publics qui prévoit que les entreprises puissent être à armes égales dans la compétition internationale.** Actuellement, 90% des marchés publics de l'UE sont ouverts en toute transparence aux pays tiers<sup>1</sup> contre 32% aux Etats-Unis, 28% au Japon et 16% au Canada.

Pour la ministre « *L'adoption de ce règlement s'inscrit pleinement dans la bataille pour l'emploi engagée par l'ensemble du gouvernement. Elle constitue un levier de croissance pour les entreprises européennes. La valeur des marchés publics au niveau international est estimée entre 10 et 15% du PIB mondial<sup>2</sup>. Il y a donc des marchés à conquérir pour autant que la concurrence soit loyale et équilibrée* ».

Nicole BRICQ a également évoqué avec ses interlocuteurs les différents accords de libre échange en cours de négociation ou en projet (Canada, Etats-Unis, Japon...) et rappelé les quatre conditions préalables à leur acceptation : impact positif sur l'emploi, réciprocité, réduction progressive des barrières aux échanges pour les secteurs les plus sensibles, et respect des plus hautes exigences sociales et environnementales.

**Après Rome, la ministre se rendra dans les prochaines semaines à Berlin, Londres et Madrid pour convaincre nos principaux partenaires européens.**

Contact presse :

Cabinet de Nicole BRICQ : Perrine Duglet – 01 53 18 46 89

<sup>1</sup> Dans le cadre de l'Accord plurilatéral sur les marchés publics

<sup>2</sup> Source OMC